



République Française
Département des Hauts-de-Seine

Direction générale des services
Service secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 18h30, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est assemblé en l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 43.

Quorum : 22

Présente délibération publiée sur le site internet de la Ville de Meudon :

du *6 avril* au *7 juin 2023*

OBJET DE LA DELIBERATION :

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Numéro : *116* /2023

Direction : affaires financières

Nomenclature « Actes » : 7-1

PRESENTS :

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Michel BORGAT, Francine LUCCHINI, Christophe SCHEUER, Bahija ATITA, Marc MOSSE, Saida BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Michèle GUYEU, Isabelle SOTTO, Véronique VIAS, Virginie SENECHAL, Françoise NIKLY-CYROT, Valérie BARBIT, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Salima HADDADI, Fabian FOUILLET, Audrey JENBACK-DESBREE, Maxime AGAZZOTTI, Méliné REITA, Henri DUPAS, Bouchra TOUBA, Renaud DUBOIS, Denis MARECHAL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Olivier COMTE a donné procuration à Denis LARGHERO

Florence DE PAMPELONNE a donné procuration à Francine LUCCHINI

Hervé MARSEILLE a donné procuration à Virginie LANLO

Yvan TOURJANSKY a donné procuration à Christel CARDOSO

Robin EPPLING a donné procuration à Méliné REITA

Galien MAUDUIT a donné procuration à Bouchra TOUBA

ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

Sylvie VUCIC, 18h42, pendant la présentation de la note d'actualité de GPSO, avait donné procuration à Patrick DE LA MARQUE

Fabrice BILLARD, 19h10, pendant l'examen de la question orale n°1 relative au CNRS, avait donné procuration à Marc MOSSE

Avedik BATIKIAN, 18h40, après l'appel nominal, avait donné procuration à Françoise NIKLY-CYROT

Pierre GENTILHOMME, 18h55, pendant la présentation du rapport d'activité des conseils de quartier, avait donné procuration à Virginie SENECHAL

Fabrice HERRAULT, 18h45, pendant la présentation de la note d'actualité de GPSO, avait donné procuration à Corinne HOVNANIAN

Clément PERRIN, 19h00, pendant la présentation du rapport d'activité des conseils de quartier, avait donné procuration à Fabian FOUILLET

Louis DE COSTIL, 20h44, avant le vote de la délibération n°13

Gabrielle LAPREVOTE, 18h40, après l'appel nominal

ABSENTS PENDANT LA SEANCE :

Fabrice BILLARD, absent pendant l'examen et le vote des délibérations n° 6 à n° 12

Bahija ATITA, absent pendant l'examen et le vote des délibérations n° 6 à n°13

VILLE DE MEUDON

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2023 N° 116 /2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération en date du 12 décembre 1996, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de voter le budget communal par nature, avec une présentation fonctionnelle réglementaire,

VU le compte administratif établi par chapitre et article, présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2022, ainsi que ses documents annexes formant note explicative, annexés à la présente délibération, télétransmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation, et mis à la consultation des élus auprès du secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur de l'assemblée,

VU le rapport sur le compte administratif 2022, présenté par Monsieur Christophe SCHEUER, Maire-Adjoint, Rapporteur du budget,

VU l'avis favorable de la Commission Ressources,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Mme la Responsable du SGC Boulogne Billancourt a été télétransmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation, et mis à la consultation des élus auprès du secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur de l'assemblée,

CONSIDÉRANT que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CI-DESSOUS, AFFÉRENTE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives). Permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Il est accompagné de documents annexes formant note explicative de synthèse.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2022, présenté par Monsieur le Maire.

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2022, a procédé à l'élection d'un autre président de séance (que le maire) en application de l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT que M. le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2022,

VU l'avis de la Municipalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 36 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstention(s),

VOTE le compte administratif de l'année 2022, synthétisé ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget Principal						
Résultat reporté		24 738 358.56		9 445 729.08		34 184 087.64
Opérations de l'exercice	29 405 605.96	14 391 122.38	90 815 970.45	95 596 041.93	120 221 576.41	109 987 164.31
Totaux	29 405 605.96	39 129 480.94	90 815 970.45	105 041 771.01	120 221 576.41	144 171 251.95
Résultat de clôture		9 723 874.98		14 225 800.56		23 949 675.54
Restes à réaliser	13 005 165.42	3 762 177.00			13 005 165.42	3 762 177.00
TOTAUX	13 005 165.42	13 486 051.98		14 225 800.56	13 005 165.42	27 711 852.54
Résultat définitif		480 886.56		14 225 800.56		14 706 687.12
Budget annexe de la régie publicitaire						
Résultat reporté				55 370.45		55 370.45
Opérations de l'exercice			93 754.86	108 592.16	93 754.86	108 592.16
Totaux			93 754.86	163 962.61	93 754.86	163 962.61
Résultat de clôture				70 207.75		70 207.75
Restes à réaliser						
TOTAUX				70 207.75		70 207.75
Résultat définitif				70 207.75		70 207.75
Budget annexe du centre d'art et de culture						
Résultat reporté		11 228.61				11 228.61
Opérations de l'exercice	79 745.29	217 498.50	1 608 099.64	1 611 138.24	1 687 844.93	1 828 636.74
Totaux	79 745.29	228 727.11	1 608 099.64	1 611 138.24	1 687 844.93	1 839 865.35
Résultat de clôture		148 981.82		3 038.60		152 020.42
Restes à réaliser	60 791.81				60 791.81	
TOTAUX	60 791.81	148 981.82		3 038.60	60 791.81	152 020.42
Résultat définitif		88 190.01		3 038.60		91 228.61

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget annexe de l'hôtel d'activités du potager du dauphin						
Résultat reporté		31 250.10		10 667.30		41 917.40
Opérations de l'exercice	133 897.91	127 342.00	153 945.93	169 336.10	287 843.84	296 678.10
Totaux	133 897.91	158 592.10	153 945.93	180 003.40	287 843.84	338 595.50
Résultat de clôture		24 694.19		26 057.47		50 751.66
Restes à réaliser						
TOTAUX		24 694.19		26 057.47		50 751.66
Résultat définitif		24 694.19		26 057.47		50 751.66
Budget annexe des activités commerciales du site Rodin-Arnaudet						
Résultat reporté		11 500.00		136 280.11		147 780.11
Opérations de l'exercice		5 750.00	63 758.50	117 613.73	63 758.50	123 363.73
Totaux		17 250.00	63 758.50	253 893.84	63 758.50	271 143.84
Résultat de clôture		17 250.00		190 135.34		207 385.34
Restes à réaliser						
TOTAUX				190 135.34		207 385.34
Résultat définitif		17 250.00		190 135.34		207 385.34
Budget annexe Marchés publics d'approvisionnement						
Résultat reporté				72 985.07		72 985.07
Opérations de l'exercice			301 266.48	308 214.38	301 266.48	308 214.38
Totaux			301 266.48	381 199.45	301 266.48	381 199.45
Résultat de clôture				79 932.97		79 932.97
Restes à réaliser						
TOTAUX						79 932.97
Résultat définitif				79 932.97		79 932.97
Budget annexe des parcs publics de stationnement						
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice			5 734.85	37 939.72	5 734.85	37 939.72
Totaux			5 734.85	37 939.72	5 734.85	37 939.72
Résultat de clôture				32 204.87		32 204.87
Restes à réaliser						
TOTAUX						32 204.87
Résultat définitif				32 204.87		32 204.87
Budgets cumulés						
Résultat reporté		24 792 337.27		9 721 032.01		34 513 369.28
Opérations de l'exercice	29 619 249.16	14 741 712.88	93 042 530.71	97 948 876.26	122 661 779.87	112 690 589.14
Totaux	29 619 249.16	39 534 050.15	93 042 530.71	107 669 908.27	122 661 779.87	147 203 958.42
Résultat de clôture		9 914 800.99		14 627 377.56		24 542 178.55
Restes à réaliser	13 065 957.23	3 762 177.00			13 065 957.23	3 762 177.00
TOTAUX	13 065 957.23	13 676 977.99		14 627 377.56	13 065 957.23	28 304 355.55
Résultat définitif		611 020.76		14 627 377.56		15 238 398.32



Pour extrait certifié conforme à l'original,

Denis LARGHERO

Maire de Meudon